Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_47-DE

Délibération du conseil municipal du 11 juin 2026

Délibération n° 2026-04-47
Classification : Institutions et Vie Politique - Fonctionnement des assemblées
Objet : Décisions du Maire

Exposé

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation.

Le conseil municipal est invité à prendre note des décisions suivantes :

2026-14 :
Signature d'un devis pour la pose d'une trappe de visite en tôle, au sein de l'école publique « Le Grand Large » d'Erdeven, avec la société PIKARD dont le siège se situe ZA de Pen er pont, 1 Impasse de Lesnerac, 56400 Ploemel, moyennant un coût de 115,39 € HT, soit 138,47 € TTC.

2026-15 :
Signature de devis pour des travaux sur les terrains de football d'Erdeven, avec la société Ropert Paysage dont le siège se situe à Penhoët, 56880 Ploeren, moyennant un coût de :

- Terrain B : 5 190 € HT soit 6 228 € TTC
- Terrain d'honneur : 5 669,20 € HT soit 6 683,04 € TTC

2026-16
Signature de devis pour l'achat de peinture dédiée aux travaux de voirie avec la société AXIMUM dont le siège se situe 5, rue du Quai de Débarquement, 76100 Rouen, moyennant un coût de 6 750 € HT, soit 8 100 € TTC.

2026-17 :
Signature d'un devis avec la S.A.S.U VICTORY'S SUD-OUEST, située 3 rue Paul Rocache 31100 Toulouse, pour une prestation de gardiennage et de surveillance du 13 juin 2026 au 19 septembre 2026, au sein du camping municipal de Kerhillio, à Erdeven. Le montant total de cette prestation est de 26 732,17 € HT, soit 32 078,60 € TTC.

2026-18 :
Signature d'un devis avec la SARL LE PENDU PAYSAGE, située route de Belz, 56950 Crach, pour l'aménagement de la place du centre commercial de Kerhillio. Le montant de cette prestation est de 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC.

2026-19 :
Signature d'un devis pour des travaux de remplacement du bardage bois au sein du complexe sportif d'Erdeven, avec SASU ROY CONSTRUCTION dont le siège se situe 3 rue Gabriel Faure, 56600 Lanester, moyennant un coût de 39 116,95 € HT, soit 46 940, 34 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_47-DE

2026-20 :
Signature de devis pour la pose de de structures de jeux, au sein du parc de Kéravéon à Erdeven, avec :

- La société Solut-Is dont le siège se situe 17 bis route de Mozé, 49190 Denée, moyennant un coût de 3 747 € HT, soit 4 496,40 € TTC,
- AGORA Collectivités dont le siège se situe 18 boulevard Guillet Maillet, 17000 Saintes, moyennant un coût de 14 005 € HT, soit 17 406 € TTC.

2026-21 :
Signature d'un devis pour des travaux de voirie « marquage peinture », avec la société COLAS France, située au 1 rue de la Lande, ZA de Poulvern, 56550 Locoal-Mendon, moyennant un coût de 10 674 € HT, soit 12 808, 80 € TTC,

2026-22 :
Signature d'un avenant pour l'aménagement de la rue des Menhirs, avec la société ATLANTIC Paysages France, située Chemin de Kerbois – BP 50124, 56401 Auray. Cet avenant récapitule les montants du marché par tranches, offre de base et offre PSE et n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public de 161 688, 59 € HT, soit 194 026,31 TTC.

2026-23 :
Signature d'un devis pour l'installation de caméras de vidéosurveillance avec la société ARMEN, dont le siège se situe Kerzac, 56950 Crac'h, moyennant un coût de 14 664 € HT, soit 17 596,80 € TTC.

2026-24 :
Signature d'un avenant pour le marché public de fourniture et de mise en place d'une tribune télescopique et mobile, relatif à des accoudoirs bois sur 100 fauteuils Space Max, avec la SARL HUGON dont le siège se situe ZAC des Grands Camps, 46090 Mercuès, d'un montant de :
+ 1 736 € HT, soit + 2 083, 20 € TTC.

Fait à Erdeven, le 12 juin 2026

La Secrétaire de séance
Hélène Bihan

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*